

BOIP



Benelux-Bureau voor de
**Intellectuele
Eigendom**

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Chemin des Colombettes 34
CH-1211 GENEVE 20
SUISSE

La Haye, le 15 octobre 2018
Nos réf: REG/OPPO/2014445
No de dossier: 2014445

Contact: Raphaëlle Gerard
Téléphone: +31 70 349 11 55

Concerne :	Avis de refus provisoire consécutif à une opposition Refus provisoire total
-------------------	--

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous faisons parvenir un avis de refus total provisoire d'un enregistrement international, consécutif à une procédure d'opposition. Nous vous remercions de l'adresser dans les meilleurs délais au titulaire de l'enregistrement concerné ou, le cas échéant, à son mandataire. Les coordonnées requises par votre Office, conformément à la règle 17(2) et (3) du règlement d'exécution commun, sont les suivantes :

I. Numéro de l'enregistrement international :

IR 1412802

II. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international :

Limited Liability Company "S8 Trade"
Volgogradsky Prospekt, 43, building 3,
floor 6, place XXI, room 9B
Fédération de Russie

III. Motif de refus :

Le 17 septembre 2018, une opposition a été introduite contre l'enregistrement international susmentionné. L'opposition est recevable. Vous trouverez en annexe un document comprenant les données relatives à cette opposition. Dispositions légales : article 2.18 de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle. Les articles 2.14 et 2.16 sont applicables (voir notre site internet).

IV. Coordonnées de la marque sur laquelle l'opposition est basée (voir copie en annexe) :

nos. d'enregistrement : BX 1025949, BX 1025950.

date de dépôt : voir annexe

marque : voir annexe

titulaire de la marque : voir annexe

liste des produits et/ou services sur lesquels l'opposition est fondée : voir annexe

V. Produits et/ou services qui pourraient être affectés par l'opposition :

voir annexe.

VI. Recevabilité provisoire pour une partie des droits invoqués :

Pas d'application.

VII. Début de la Procédure :

La procédure commence le 16 décembre 2018, c'est-à-dire à l'issue du délai communément appelé 'cooling-off' de deux mois. Le moment venu, vous recevrez un avis vous informant du début de la procédure. Nous avons informé l'opposant que la seconde partie de la taxe d'opposition devait être payée avant le début de la procédure. Si le paiement n'est pas reçu dans les délais, l'opposition sera classée sans suite.

VIII. Irrégularités :

Un mandataire doit avoir un domicile ou un siège dans l'Union européenne ou l'Espace économique européen. C'est pourquoi nous vous prions de nous communiquer le plus vite possible une adresse (de correspondance) sur ce territoire.

IX. Explication concernant la langue de la procédure :

L'opposant a indiqué qu'il préfère le néerlandais comme langue de la procédure. Etant donné qu'il s'agit d'une marque internationale, la langue de la procédure est la langue de l'Office Benelux (français, néerlandais ou anglais) choisie par le défendeur dans un délai d'un mois à partir de la présente notification soit au plus tard le 15 novembre 2018. A défaut de choix, la langue de la procédure sera le néerlandais

Le défendeur peut modifier les choix linguistiques en accord avec la partie adverse, jusqu'au début de la procédure.

X. Oppositions multiples :

Pas d'application

Enfin, le défendeur peut en accord avec la partie adverse, demander la suspension de la procédure d'opposition. Cette suspension dure quatre mois et peut être prolongée par périodes successives de la même durée. Durant une suspension sur demande conjointe, chaque partie peut à tout moment en demander la levée. Avant le début de la procédure, la suspension ou sa prolongation est gratuite durant les 12 premiers mois.

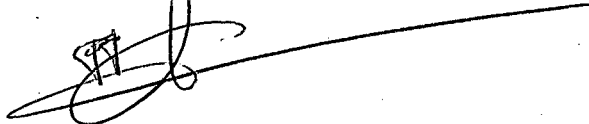
Toute correspondance dans la procédure d'opposition doit être dirigée à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle.

Conformément au règlement d'exécution, la présente notification est également adressée à la partie adverse.

Nous espérons que ces informations vous ont été utiles et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Meilleures salutations,

Raphaëlle Gerard
Examinier



Coordonnées de l'opposant et du (des) droit(s) invoqué(s)

OPPOSANT

CarNext B.V.
Gustav Mahlerlaan 360
1082 ME Amsterdam
Pays-Bas

MANDATAIRE

Brinkhof N.V.
De Lairesestraat 111-115
1075 HH Amsterdam
Pays-Bas

Droit invoqué 1 :

Marque :

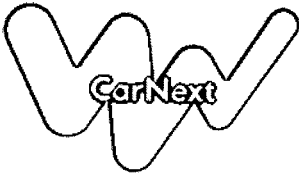


Numéro d'enregistrement: BX 1025949
Date du dépôt: 20-12-2017
Date d'enregistrement: 21-12-2017
Date d'échéance: 20-12-2027
Classes: 35 37 39
Classes sur lesquelles l'opposition est basée:
Tous les services

Opposition
Numéro: 2014445
date d'introduction: 17-09-2018
(suite)

Droit invoqué 2 :

Marque :



Numéro d'enregistrement: BX 1025950
Date du dépôt: 20-12-2017
Date d'enregistrement: 21-12-2017
Date d'échéance: 20-12-2027
Classes: 35 37 39
Classes sur lesquelles l'opposition est basée:
Tous les services.



Opposition

Numéro: 2014445

date d'introduction: 17-09-2018
(suite)

Coordonnées du défendeur

DEFENDEUR

Limited Liability Company "S8 Trade"
Volgogradsky Prospekt 43, building 3, floor 6
place XXI room 9B
109316 Moscow
Fédération de Russie

MANDATAIRE

Card Patent LLC
P. O. Box 9
123298 Moscow
Fédération de Russie

MARQUE:



Numéro: IR 1412802

Date du dépôt: 20-03-2018

Date de publication: 19-07-2018

Classes: 12 35 36 37 38 39

Classes contre lesquelles l'opposition est dirigée:

Tous les produits / services protégés par l'enregistrement.

L' opposition est recevable